

**Proposition de directrice ou de directeur de thèse \*****Section 1** (À compléter par l'étudiante ou l'étudiant)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ NI : \_\_\_\_\_

Faculté : \_\_\_\_\_ Programme : \_\_\_\_\_

propose que \_\_\_\_\_ soit nommée directrice ou nommé directeur de ma thèse dont le titre provisoire est :

S'il y a lieu, proposition d'une codirection de thèse (consulter la politique de la FESR )

Jointe, une convention de codirection dans le cas de l'adjonction d'une codirectrice ou d'un codirecteur.

Nom de la codirectrice ou du codirecteur : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Étudiante ou étudiant    Signature    Date**Section 2** (À compléter par la directrice ou le directeur de thèse)

Je, \_\_\_\_\_, membre de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche de l'Université de Moncton, accepte de diriger la thèse de l'étudiante ou de l'étudiant susmentionné.

\_\_\_\_\_  
Signature    Date**Section 3** Approbation du Comité des études supérieures (CES)

Le CES \_\_\_\_\_ approuve le choix de la directrice ou du directeur proposé, de même que le titre provisoire de la thèse.

\_\_\_\_\_  
Présidente ou président    Signature    Date**Section 4** Approbation de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)\_\_\_\_\_  
Doyen, doyenne ou mandataire    Signature    Date

\*À la maîtrise : au plus tard à la fin de la première session d'inscription au programme (règlement 31.3.1)

\*Au doctorat : au plus tard à la fin de la deuxième session suivant l'inscription au programme (règlement 32.4.1)

**Responsable de la distribution : Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)**

À : Faculté; école, département ou secteur; présidente ou président du CES; directrice ou directeur de thèse; étudiante ou étudiant